L'ARRESTATION DE L'ASSASSIN de l'Américain R. Wall

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Lorsque j'eus déshabillé Wall, je pris dans les poches de ses vêtements, six billets de 1.000 francs.

» J'ai repris à ce moment la route de Poissy. M'étant arrêté sur le bord gauche de la route, j'ai voulu brûler un premier paquet de vêtements ; puis, après avoir fait demi-tour, je me suis retrouvé sans savoir comment sur un pont. J'ai parcouru une dizaine de fois ce pont, ayant remarqué qu'il y passait souvent du monde. Enfin, profitant de quelques instants où j'étais seul, j'ai descendu le cadavre et entre deux travées, je l'ai jeté dans la Seine.

LE RETOUR A PARIS

Seul dans la voiture, Davin reprend la route de Paris. A quelques kilomètres de Triel, il s'arrête de nouveau, descend et brûle le deuxième paquet de vêtements.

C'est dans ce paquet qu'il avait placé sa veste tachée de sang. Un peu avant Saint-Germain, l'assassin se débarrassa de la chemise, du col et de la cravate de la victime également maculés de sang. « Je les ai jetés dans un ruisseau sans les avoir lavés », a-t-il déclaré. Puis Davin endosse une veste en lustrine noire achetée à Mculan et arrive ainsi à Nanterre, où il achète, chez deux marchands, de l'essence pour la voiture. Il les paie avec des billets de mille francs. « A Paris, poursuit Davin, j'ai arrêté la voiture rue Laborde. M'étant aperçu que j'y avais oublié mon revolver, je suis revenu le prendre. J'ai essuyé à ce moment les glaces. Il était 21 h. 45 ou 22 heures lorsque je suis rentré à mon domicile. Ma femme était en larmes. Je l'ai consolée, lui disant que mes vêtements m'avaient été dérobés dans un établissement de bains. Je lui ai remis 4.000 francs.

» Cet argent provient d'une affaire, lui ai-je dit ».

L'ACCIDENT D'AUTO SIMULE

Le lendemain, à 6 heures, le meurtrier va prendre immédiatement la voiture rue Laborde. « Le hasard m'a amené dans le bois de Vincennes. L'idée m'est venue à ce moment de simuler un accident. J'ai mis plein gaz et j'ai jeté la voiture contre un arbre. »

Davin revient à Neuilly ; il confie son revolver — il avait pris soin auparavant de remplir le chargeur — à sa mère, avec laquelle il habite, puis il revient à Paris. « Je n'ai pris que 6.000 francs dans la poche de Wall. Il est probable que le septième billet aura été brûlé avec ses vêtements. J'ai remis 4.000 francs à ma femme ainsi que je vous l'ai dit. Avec ces sommes, nous avons fait différents achats. Le reste a été saisi ce matin. Avec les deux autres billets de mille francs, j'ai payé une dette de 1.400 francs à un de mes amis, M. Julien Bonnell, demeurant 15, rue Théodore-de-Banville. Il ne me reste sur moi que 180 francs. »

Quand l'interrogatoire de Davin fut terminé, il était midi.

Ajoutons que Davin a déjà été condamné une fois, il y a trois ou quatre ans, pour recel. Il avait comparu, à cette époque, devant la 10e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine.

D'autre part, l'enquête, effectuée au domicile de Davin, a établi par les témoignages recueillis jusqu'ici que l'assassin ne semblait pas avoir attiré particulièrement la méfiance. Il paraissait mener une existence régulière, bien qu'il fût sans travail depuis plus d'un mois. On avait seulement remarqué, dans les établissements qu'il fréquentait souvent avec la victime, son allure et ses attitudes ambiguës.

ANCIEN GANGSTER, RICHARD WALL ÉTAIT TRAFIQUANT DE COCAINE ET VOLEUR D'AUTOS

Les renseignements fournis aux enquêteurs par M. Barbat ont jeté quelques lueurs sur la personnalité de la victime. Ancien gangster en Amérique, trafiquant de cocaine à Paris, Wall, débiteur de nombreuses personnes, se cachait dans la capitale et fréquentait les milieux interlopes.

Wall se livrait, depuis un certain temps, au vol d'automobiles. Il revendait ensuite les voitures.

Samedi dernier, Wall et Davin avaient dérobé, au cours de la matinée, une voiture, avenue des Champs-Elysées. S'en étant servi durant toute la journée, ils étaient venus la ramener à l'endroit où elle avait été dérobée, dans la soirée. Ils avaient pris soin pourtant d'enlever deux valises. Ce sont ces deux valises que l'on a retrouvées dans la voiture 79 R S-3, qui servit au crime.

LA VIE DE DAVIN

Dans l'après-midi d'hier, Davin a été conduit à Versailles et mis à la disposition de M. Gay, juge d'instruction.

La vie de Guy Davin, fils d'une bonne famille, rappelle par plusieurs points l'existence de ce jeune dévoyé qui, dans le train de Dieppe, il n'y a pas bien longtemps, a grièvement blessé un riche commerçant.

Le père de Guy Davin, en effet, a possédé une assez jolie fortune, dont il lui reste à Neuilly, une propriété importante. C'est là qu'habitait le jeune homme, bien trop gâté, mauvais élève au Lycée Pasteur, à Neuilly, jeune homme paresseux jusqu'au service militaire et dévoyé plus tard, au point de commettre des vols d'automobile. Il avait des fréquentations suspectes et des mœurs douteuses. Son arrestation n'a surpris personne, encore qu'on ait été surpris par l'horreur du crime qu'il a commis, car c'était, somme toute, malgré son immoralité, un garçon plutôt sympathique, très liant et volontiers généreux. Il s'était marié très jeune, sans que sa jeune épouse eût sur lui une influence heureuse. Il faut ajouter enfin, que la famille du jeune assassin s'appuie sur certaines excentricités commises par celui-ci, pour plaider l'irresponsabilité et la folie

ESTOMAC

Tous ceux qui souffrent de l'estomac doivent lire la lettre suivante :

« Monsieur,

« Souffrant depuis de longues années de violentes douleurs de l'estomac, j'ai commencé il y a quinze jours votre traitement par les plantes Elysée Benoit, que mon beau-frère, pharmacien, m'avait recommandé.

« A ma grande joie, moi qui avais tout essayé sans succès, j'ai obtenu un résultat merveilleux. Autrefois, j'étais obligée de me coucher après tous mes repas tant je souffrais ; or, depuis le deuxième jour de traitement, je reste tous les après-midi debout. Mes souffrances se sont calmées et je ne saurais vous dire combien je suis émerveillée du résultat qui a fortement aidé à chasser mes idées noires.

« Ainsi que le conseille votre notice, je continue pendant quelque temps votre traitement afin de remettre en bon état mon tube digestif autrefois si malade et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements reconnaissants, etc...

« Mme B..., rue St-Denis, Paris. »

Une telle attestation montre l'efficacité indiscutable du traitement d'Elysée Benoit d'Amiens, traitement par les plantes qui diffère de tous les autres, par la nature des plantes, leur quantité, leur préparation, leur régularité et la possibilité d'en faire un traitement individuel correspondant à tous les cas. Pour ceux qui ont tout essayé sans succès, ce traitement est leur planche de salut.

Chaque traitement est vendu 15 fr. la boîte de 12 paquets dans toutes les bonnes pharmacies et à la Grande Pharmacie de France rue Faidherbe, à LILLE ; à la Pharmacie CORBEAU 11 rue de Lannoy à ROUBAIX ; à la Pharmacie DUEZ avenue de la Victoire à CAMBRAI ; à la Pharmacie ROHART, rue de la Mairie, à DOUAI ; à la Pharmacie LEVY, 29, rue du Quesnoy, à VALENCIENNES ; à la Pharmacie TACLET place du Théâtre, à ARRAS ; à la Pharmacie LADRIERE à DUNKERQUE ; à la Pharmacie VENIEZ, 45, bd Lafayette, à CALAIS ; à la Pharmacie CARBONNEL, à BAPAUME. Ecrire au Laboratoire ELYSEE BENOIT, 6, rue Barreau, à ASNIERES (Seine).

Les élections des délégués des Sociétés de S. M. aux Commissions cantonales d'assistance obligatoire

Il a été procédé hier au dépouillement des votes des délégués des Sociétés de S. M. en vue de l'élection de leurs représentants aux Commissions cantonales d'assistance obligatoire. Le bureau de recensement des votes était constitué par M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord assisté de MM. Vandeputte, Cattieuw, Jean-Louis Charlet, Edouard Hotier, Goursault, Fervier.

Ont été proclamés élus respectivement pour les cantons ci-après : Avesnes-Nord : M. Pillart ; Avesnes-Sud : M. Pillard ; Bavay : M. Vouloir Hector ; Berlaimont : M. Gaston Graves ; Landrecies : M. Desmarecaux ; Le Quesnoy-Est : M. Basquin ; Maubeuge-Nord : M. Kunegel ; Maubeuge-Sud : M. Andouin ; Solre-le-Château, M. Berthe ; Trélon : M. Hennechart ; Cambrai-Est : M. Grattepanche Clovis ; Cambrai-Ouest : M. Georges Morel ; Clary : M. Leebvre ; Le Cateau : M. Richez Jules ; Marcoing : M. Tassart ; Solesmes : M. Dubuisson ; Arleux : M. Deleffre ; Douai-Ouest : M. Monchart ; Douai-Nord : M. Bouly César ; Douai-Sud : M. Duvivier ; Marchiennes : M. Goube ; Bailleul-Nord-Est : M. Honcke Marcel ; Bergues : M. Dewaele René ; Bourbourg : M. Schallier ; Cassel : M. Legghe Alidor ; Dunkerque-Est : M. Decoster ; Dunkerque-Ouest : M. Lestavel Père ; Gravelines : M. Torris Paul ; Hazebrouck-Nord : M. Hadou Achille ; Hazebrouck-Sud : M. Elwart ; Hondschoote : M. Hem Georges ; Merville : M. Arnold Clande ; Steenvoorde : M. Vanderlynden ; Wormhoudt : M. Outers Henri ; Armentières : M. Dewaepe Emile ; La Bassée : M. Jules Houssin ; Lannoy : M. Charlet ; Lille-Centre : M. Minet ; Est : M. Cattieuw ; Nord : M. Duvivier Henri ; Nord-Est : M. Deperme ; Ouest : M. Vandeputte ; Sud : M. Lobert ; Sud-Est : M. Duquenne ; Sud-Ouest : M. le Dr Hamel ; Pont-à-Marcq : M. Jacquard ; Quesnoy-sur-Deûle : M. Lesaffre ; Roubaix-Est : M. Chrétien Arthur ; Nord : M. Martin ; Ouest : Bourgois ; Seclin : M. Hotier ; Tourcoing-Nord : M. Duforeau ; Nord-Est : M. Pierre Villerval ; Sud : M. Caillean ; Bouchain : M. Carpentier ; Condé : M. Vantrepotte ; Denain : M. Coroenne ; St-Amand R.G. : M. Dauchy ; R.D. : M. Gérard ; Valenciennes-Nord : M. Emile Starlay ; Est : M. Beauleint ; Sud : M. Delannoy.

Pour les cantons de Le Quesnoy-Ouest, Carnières, Orchies, Bailleul-Sud-Est, Cysoing et Haubourdin, aucun candidat n'a recueilli la majorité des suffrages exprimés et il y a ballottage.

NOEL DES AFFLIGÉS

Pauvres martyrs des cors aux pieds, placez votre soulier dans la cheminée pour que le bon père Noël y dépose le Diable. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours : 3 fr. 95. Pharmacie Weinmann, à Epernay, et toutes pharmacies. Mais attention !... Exigez « Le Diable ». A Lille : Phie Universelle, pl. Richebé ; à Lens : Phie Dieuzeide, pl. Jean-Jaurès.

CACAN CHOIX ENORME **BAGUES, BRILLANTS** DE 200 à 10.000 FR. Prix d'un BON MARCHE indiscutable LILLE, 79 RUE DE BÉTHUNE, LILLE

LA GUÉRISON DE LA TUBERCULOSE

Le Docteur BOURGOIS, de Tourcoing, vient de faire à la Société de Biologie, une communication sur la guérison du chien rendu tuberculeux par voie veineuse. Cette forme de tuberculose est très grave et tue constamment le chien en un à deux mois.

En dehors du côté scientifique, ce qui rend cette communication très intéressante, c'est que le chien et l'espèce humaine, présentent dans leur façon de réagir vis-à-vis du fluor, une similitude remarquable dans la tuberculose, à la condition que l'homme tuberculeux ait conservé un état général satisfaisant.

Fait des plus intéressant, le fluor agit dans l'asthme. Quelle que soit la forme de l'asthme traité, l'injection a une action comparable à celle des calmants habituels, sérum d'Hoeckel ; Evatmine ; le soulagement est immédiat. Mais ce qui lui donne une supériorité réelle sur ses produits, c'est son action curative qui est des plus nettes le Docteur BOURGOIS estime qu'il faut 20 à 30 injections pour obtenir la guérison définitive d'un asthme. 3.394.

COMMISSION TECHNIQUE ET DÉPARTEMENTALE DU GAZ ET DES EAUX POTABLES

La Commission technique départementale du Nord du Gaz et des Eaux potables s'est réunie hier à la Préfecture sous la présidence de M. Louis Boujard

La Commission a exprimé son avis sur la délibération du Conseil municipal d'ANICHE en date du 13 novembre relative au paiement de la dépense résultant de la fourniture du gaz à ladite ville et délibéré sur les avenants aux traités de concession du gaz des communes d'Estaires et de La Gorgue.

Cette assemblée a également donné son avis sur le règlement modifié du service municipal des eaux potables de Fontaine-au-Pire, ainsi que sur la réglementation de la vente de l'eau potable par la société « Eau et Force », concessionnaire du syndicat des communes d'Hautmont Louvroil, Neufmesnil, Rousies, Ferrière-la-Grande et Recquignies.

LIQUEUR **CORDIAL-MÉDOC**

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 20 décembre 1931

Soleil : Lever à 7 h. 42 ; coucher à 15 h. 54. Lune : Lever à 19 h. 54 ; coucher à 3 h. 01. Aujourd'hui : Ste Philogone. — Demain : Saint-Thomas.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 19 décembre 1931 à 19 h. : Baromètre : 777 mm. 9, baisse depuis la veille à 18 h. : 0 mm. 3 ; Thermomètre : Fronde : 0.7 ; Minima : 20 ; Maxima : 23 ; Etat hygrométrique : 78 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : gouttes ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : Modérée, Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Pur ; Temps probable pour aujourd'hui : Froid ; brumeux

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps très nuageux ou couvert, brumeux ; Petite neige par place ; Vent variable, 1 à 3 m. ; Température en baisse ; Minimum en hausse de 2° sur la veille.

DOUR LE NOUVEL AN

OFFREZ A VOS AMIS CIGARES & CIGARETTES DE LA RÉGIE FRANÇAISE
CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

LES PRIX DE VERTU de l'Académie Française

L'Académie Française sur les revenus des Fondations, destinées aux actes de vertu, a décerné cette année les prix suivants pour notre région :

Prix Montyon, prix de 1.000 fr., prix Louise Vacat-Larousse, prix de 1.000 fr. à Mme Delporte Eléonore, à Hallain.

Fondation Salomon prix de 400 fr., à Mme Perraut, à Elaples.

Prix Agemogiu : prix de 1.900 fr. au R.P. Sanson pour sa revue « Revivre ».

Prix Pulot : prix de 500 fr. à M. Dereth-Golié, à Quesney-sur-Deûle.

Prix Peyrard Beaumanoir : prix de 1.500 francs, à Mlle Beuvrie Marie, à Amiens.

Prix Broquette Gonin : prix de 1.000 fr., à Mme Travel, à Bugny-St-Madoud (Somme).

Prix de 500 fr., à Mme Poulain Marie, à Auberchicourt ; à M. Vandenabeele, à Siré à Godewaersvelde ; à Mme Vandenabeel Clotilde, à Godewaersvelde.

Fondation du baron et de la baronne Léopold Davillier : prix de 2.000 fr. aux époux Crévecœur Marceau, à Calais ; aux époux Guilbaut Henri, à Estrebœuf ; aux époux Parsoire Armand, à Saint-Pont-de-Metz-Sienne (Somme).

Fondation Désiré Blanchet : prix de 500 fr à Mme veuve Bouly Joseph, à Desvres.

Fondation Foggioli : prix de 500 fr. à Mme François Eugénie, au Château Blanc (Somme).

Prix Henry Boudard : prix de 900 fr aux époux Candron Désiré à Lestrem.

Fondation Louis Courbon : prix de 000 fr. à M. François Pierre, à Tourcoing.

Prix de 2.000 fr à Mme Blaecke Marie-Madeleine, à Lille ; prix de 1.000 fr., à Mme Monton Jeanne à Pas-en-Artois.

Prix Louise Darraqcq : prix de 1.000 fr., à Mme Asselot Alicen, à Ecouvat (Somme) à Mme Briffault à Wattrelos (Nord) à Mme Carincotte, à Bruay ; à Mme Dapsence, à Beuvry ; à Mme Lemaitre, à Valre (Somme).

Prix de 2.000 fr. ; à Mme Delannoy Lucienne, à Questrecques.

LES RÉCOMPENSES DE LA FONDATION CARNEGIE

La Fondation Carnegie, destinée à récompenser les actes de courage civils, a tenu son assemblée générale pour le 2e semestre 1931, 14, rue d'Athènes

Elle a accordé des plaquettes d'or, d'argent et de bronze et des allocations pécuniaires à un nombre toujours croissant de sauveteurs. Parmi ceux qui ont trouvé la mort victimes de leur geste héroïque citons : le général Dunlap, tué au cours d'un éboulement à Cinq-Mars-la-Pile (I.-et-V.) ; M. Cavellier, de Huppy (Somme) tué en essayant de maîtriser les attelages emballés.

Des allocations renouvelables ont été accordées à la plupart des familles des sauveteurs décédés. Parmi les autres sauveteurs, citons : MM. Loyer et Legrand, de Dunkerque, qui ont sauvé des personnes en danger de se noyer.

PERNOD EXPORT

ACHETEZ LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

« TO BE » dit Hamlet. « METTRE OU NE PAS METTRE » dit l'Automobiliste ».

« Apposez-le, répondent les Tuberculeux, vous alderez à nous soigner, à nous rendre la santé ». Achetez et apposez sur votre voiture le Timbre Antituberculeux.

CETTE ANNÉE OFFREZ-LUI un cadeau "FERM'VIT'ECLAIR"
la maroquinerie de l'homme moderne

POUR QUE VOTRE CADEAU SOIT VRAIMENT APPRÉCIÉ VEILLEZ A CE QU'IL PORTE BIEN LA MARQUE DE GARANTIE "FERM'VIT'ECLAIR" QUI EN CONFIRMERA LA QUALITÉ ET LE BON GOÛT DE VOTRE CHOIX

MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS

EN VENTE MAROQUINIERS, PAPETIERS, GRANDS MAGASINS ET TOUTES BONNES MAISONS VENDANT LA MAROQUINERIE
POUR LE GROS : A. LAMARTHE 12 RUE CHARLOT PARIS 3e

COUR D'APPEL DE DOUAI

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

M. Hippolyte Detève, ouvrier agricole au service de M. Malbranque, avait été chargé par ce dernier de conduire un cheval, de Robreuville à Avesnes-le-Comte. Sur la route, au lieudit « Le Paradis », vers 17 h. 30, il fut renversé par une automobile, dont le conducteur s'enfuit et disparut

Une enquête fut ouverte et ce n'est que onze jours après qu'on eut la preuve que l'auteur de l'accident était M. Albert Asseman, 39 ans, greffier de la Justice de Paix, à Avesnes-le-Comte.

Entre temps, M. Detève avait dû être amputé de la jambe droite, au-dessus du genou.

Poursuivi devant le tribunal de Saint-Pol, M. Asseman a été condamné à quatre mois de prison sans sursis, 500 fr. d'amende et 30.000 fr. de dommages-intérêts à verser à Detève.

La Cour rend, dans cette affaire qui a été plaidée voici huit jours, un arrêt qui confirme les quatre mois de prison sans sursis infligés à M. Asseman, en première instance. Le taux de l'amende est réduit à 200 fr. Quant aux dommages-intérêts, la Cour alloue à M. Detève une provision de 3.000 fr., en attendant le résultat de l'expertise médicale qu'elle confie au docteur Andress, de Saint-Pol.

M. Adolphe Desselles, demeurant à Calais, passait en auto dans cette ville, lorsque, rue des Quatre-Coins, il entra en collision avec une motocyclette, que pilotait M. Roger Baudon, qui fut grièvement blessé à la tête.

Le tribunal correctionnel de Boulogne condamna M. Desselles à 50 francs d'amende et à verser à la partie civile une indemnité provisionnelle de cinq mille francs.

En appel, Desselles est déclaré responsable de l'accident pour les 4/5e et M. Baudon pour 1/5e.

Le chiffre de l'amende est confirmé, ainsi que celui de l'indemnité provisionnelle ; M. Caitlet, propriétaire de l'auto, est déclaré civilement responsable.

ABUS DE CONFIANCE A VALENCIENNES

Pour abus de confiance, le sieur Vrolland, marinier, a été condamné par le tribunal correctionnel de Valenciennes à quatre mois de prison et 25 francs d'amende.

Le colonel Levavasseur, devenu avocat depuis sa retraite de l'armée, défend le prévenu. C'est son début. Il s'efforce d'atténuer la culpabilité de son client. **Mais la Cour se borne à confirmer le jugement.**

LES DÉTOURNEMENTS D'UN WAGON DE SCORIES, A AVION

Trois employés de chemin de fer de la gare d'Avion : Paul Parent, François Bernard et Abraham Laquay, et le charretier Charles Lemaître, ont été poursuivis pour vol et complicité à préjudice de la Compagnie du Nord.

Ils avaient, en effet, détourné le contenu d'un wagon de dix tonnes de scories.

La Compagnie du Nord ne réclamait que 50 fr. de dommages-intérêts, c'est dire que le vol n'était pas très important ; cependant, le délit n'en existait pas moins et le tribunal correctionnel d'Arras condamna les prévenus : Lemaître et Lequay, à 25 fr. d'amende chacun ; Parent et Bernard à 16 francs.

En appel, M. l'avocat général Dardot souligne que les trois cheminots sont d'autant plus coupables en raison de la confiance dont ils étaient investis. Il se montre plus particulièrement sévère pour Laquay, contre lequel il requiert une peine de prison.

Me Delvallée, pendant deux heures, plaide en faveur de Laquay, dont il s'efforce de faire admettre l'innocence.

Me Wavrin, défenseur de Lemaître, rappelle que les wagons de scories stationnaient en gare avec l'indication à la craie, soit du nom de Lemaître, soit de celui du destinataire définitif.

Me Wacrenier s'emploie à disculper le surveillant Parent, dont il évoque les bons antécédents.

Enfin, Me Deschodt, au nom de la Compagnie du Nord, demande la confirmation de l'indemnité obtenue par elle en première instance ; il demande aussi les insertions et affichage de l'arrêt.

Après plus de trois heures de débats, **la Cour renvoie l'affaire à huitaine pour l'arrêt.**

LE VOL D'UN BŒUF, A SAULTAIN

Comme Me Levavasseur, Mlle Jannaut, fille du conseiller à la Cour, débute dans la carrière d'avocat.

Ce n'est ni la veuve ni l'orphelin qu'elle défend en sa première plaidoirie, mais une sombre fripouille, du nom de Désiré Fontaine.

Cet individu avait été condamné par le tribunal de Valenciennes, à six mois de prison et 100 fr. d'amende, pour vol d'un bœuf à Saultain.

Par défaut, il fut ensuite condamné en appel à 18 mois de prison, 100 fr. d'amende et 5 ans d'interdiction de séjour.

Et Me Jannaut enregistre un succès en obtenant de la Cour une réduction de peine.

Fontaine est condamné à un an de prison. L'amende et l'interdiction de séjour sont confirmées.

Une nouvelle utilisation du mouchoir

GUERIR LE RHUME DE CERVEAU

En effet, un mouchoir imbibé d'INHYL, inhalation de poche, permet d'avoir toujours sous la main une inhalation efficace contre le coryza et un parfait moyen préventif contre la grippe.

Le fl. 7 fr. Demandez bien INHYL chez votre pharmacien ou, à défaut, envoyez un mandat de 7 fr. à Pharmacie Doucet, Bolbec (S.-I.)

FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER

Les sections de la Fédération Nationale des Travailleurs des chemins de fer de Roubaix, Tourcoing, Lens, Armentières Hazebrouck, Solesmes, Courrières, etc., se sont réunies et ont voté l'ordre du jour suivant, qu'elles nous prient d'insérer :

« Les Cheminots, réunis sur convocation du Syndicat confédéré, tiennent à élever leur protestation contre les affirmations répandues dans la presse et dans certaines publications, tendant à accréditer dans l'opinion que les causes principales du déficit actuel des chemins de fer résident dans l'accroissement du personnel, le relèvement des traitements et l'application des huit heures.

« Ils affirment que les effectifs du personnel inférieur et moyen, réduits de 30 % en dix ans, et dans des proportions actuellement inquiétantes pour la sécurité, n'ont même pas suivi l'accroissement du trafic (46 % pour les voyageurs 52 % en marchandises P. V., 173 % en G. V.) et que, seule, l'augmentation de 23 à 48 % du rendement du personnel a permis d'assurer ce trafic.

« Ils constatent que leurs salaires actuels, qu'il s'agisse des agents des grands réseaux ou des compagnies secondaires, sont loin d'être en concordance avec le coût de la vie, maintenu toujours élevé à l'abri des mesures de protection douanière pratiquées ; que ces salaires restent encore à la base inférieurs de 400 francs à ceux des fonctionnaires, tandis que la rémunération de certains dirigeants des réseaux peut atteindre 500.000 francs ; que, d'autre part, la réglementation du travail est toujours incomplète, permet des amplitudes de 12 à 15 heures et est fréquemment violée.

« Ils déclarent formellement ne pas vouloir subir, par un abaissement de leurs salaires ou une mise à contribution de leurs caisses de retraites les conséquences de la situation déficitaire des réseaux, due aux compagnies, comme à la carence de la prise en temps opportun de mesures appropriées pour y remédier de la part du gouvernement et du parlement.

« N'ayant aucune responsabilité dans la situation actuelle sur laquelle les avertissements de la Fédération Confédérée n'ont pas manqué, convaincus que les difficultés présentes viennent, au contraire, du retard apporté pour appliquer les méthodes et les remèdes préconisés par l'organisation ouvrière, nationalement et internationalement, ils maintiennent leurs revendications et se déclarent prêts à user des mesures que la Fédération, le Cartel confédéré et la C.G.T., à qui ils renouvellent leur confiance, croiraient nécessaire de prendre pour, en assurant la défense de leurs intérêts menacés, faire aboutir aussi le programme général de la classe ouvrière. »

LA MEILLEURE EAU-DE-VIE **UNEX** GARANTIE PAR DE VIEILLES MAISONS DES CHARENTES

Douleurs, Rhumatismes

Si vous souffrez de la tête, des membres, des reins, de l'estomac, du ventre, faites une application de la **TOILE SOUVERAINE** inventée par Julie Girardot elle vous soulagera rapidement

Pour connaître le pouvoir de cette action extraordinaire, demandez la brochure gratuite à M. COQUET 3, Avenue des Tuileries LYON. La Toile Souveraine se vend chez les pharmaciens en emplâtres cachetées de 2 fr 50 et de 4 francs, impôt en plus.

UNE IMPORTANTE REUNION A PARIS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS AGRICOLES DU NORD DE LA FRANCE

La Fédération des Sociétés Agricoles du Nord de la France s'est réunie à Paris, au Sénat, jeudi, sous la présidence de M. Lefebvre du Prey, ancien ministre, sénateur du Pas-de-Calais.

L'ordre du jour comportait la désignation du président de la Fédération pour l'année 1932. A l'unanimité l'assemblée décide de nommer M. Bertrand de l'Aisne qui accepta.

M. le Sénateur A. Potié fit l'historique de l'indemnité de plus-value au fermier sortant. Elle a pris naissance dans l'arrondissement de Lille et elle existait à la Révolution, même pour les terres louées à l'année. Depuis la guerre certains propriétaires devenus cultivateurs n'ont pas renouvelé les baux dépouillant ainsi leurs locataires du droit qu'ils avaient sur les engrais et amendices ; d'autres ont vendu leurs fermes à un prix plus élevé, parce qu'ils bénéficiaient des améliorations réalisées. Il en est résulté une perturbation assez grave.

Un projet de loi sur l'indemnité de plus-value en faveur des fermiers a été voté par la Chambre et il est actuellement devant le Sénat où la commission de l'Agriculture le discute. M. Vayssière voudrait qu'on supprimât l'article 7 et laisser aux propriétaires la faculté d'accepter ou de refuser l'indemnité. Ce serait rendre la loi inopérante et M. Potie estime qu'elle doit être votée sans modifications.

M. F. Bertrand n'est pas partisan du projet de loi Jadé-Chabrun, car la France n'est pas homogène. Il y a des usages locaux que les Chambres d'Agriculture peuvent codifier.

M. Des Rotours fit observer qu'on aura beau codifier les usages locaux, ils resteront sans effet si les tribunaux se refusent à les appliquer, car ils n'ont pas force de loi.

M. F. Bertrand estima au contraire que les Chambres d'Agriculture ont le pouvoir de codifier les usages locaux. On ne peut pas obliger la France à avoir le même régime.

M. A. Potié dit que le projet de loi a été voté à la Chambre par la majorité des parlementaires. Il montra ce qui s'est passé dans certaines régions et notamment dans l'Aisne avec certains fermiers belges qui ont épuisé les terres obligeant les propriétaires à les reprendre à la fin du bail. L'indemnité de plus-value à fin de bail est nécessaire à l'amélioration du sol, car il y a des négligences regrettables à plus de mauvais fermiers que de mauvaises terres.

M. Langlois est partisan de l'indemnité de plus-value, mais il estime que le projet de loi rencontre une forte opposition de la part des représentants du Sud-Ouest et du Centre.

M. Le Gentil se trouve dans une situation délicate comme président de Chambre d'Agriculture, mais il tint à donner une opinion qui lui est personnelle. Il faut voter la loi, donner au fermier le même droit qu'au propriétaire, mais ne pas porter atteinte à la liberté. La bonne entente entre les partis doit continuer à régner ; elle est indispensable dans les reprises de fermes.

M. F. Bacheiet exposa que dans le Pas-de-Calais on ne loue pas les bâtiments, mais seulement les terres et il arrive alors que les propriétaires qui veulent vendre font jouer la clause d'éviction qui existe dans tous les baux. Pour éviter les abus, il importerait de faire jouer le droit d'éviction après trois ans à la fin de l'assolement.

MM. Salmon et Delesalle rappelèrent que le contingentement a été surtout une mesure préservatrice, il a empêché les cours du sucre de s'effondrer. Grâce aux mesures prises par le ministre de l'Agriculture la situation du blé et du sucre est sauvegardée et on est arrivé à une stabilité raisonnée des prix. Il n'en est pas de même du marché du bétail pour lequel différents facteurs interviennent et notamment la sous-consommation.

ENGELURES, CREVASSES Exigez Pommade Ardagh, le tube **5** fr.

1.200 OUVRIERS NE TRAVAILLERONT PLUS QUE 4 JOURS PAR SEMAINE A WATTEN

La laborieuse population ouvrière de Watten vient d'être durement atteinte par le chômage. La direction de la filature de jute des Etablissements Vandesmet, qui occupe environ 1.200 ouvriers, vient de décider qu'elle ne travaillera plus, jusqu'à nouvel ordre, que quatre jours par semaine.

Cette décision prise par cette importante firme n'est pas pour améliorer la situation pénible où se trouvait déjà le commerce local, par suite du renvoi d'un bon nombre d'ouvriers et du travail au ralenti des Tuileries du Nord.

LE CHOMAGE DANS LES MINES DU PAS-DE-CALAIS

Lundi 21 décembre, le chômage sera complet dans les fosses et établissements annexes de la Compagnie des Mines de Nœux.

Il en sera de même pour la Compagnie des Mines de Béthune. Le personnel de tous les puits de cette concession a été averti hier, par voie d'affiches, de cette décision de la direction.

FEUILLETON DU 20 DECEMBRE. — N. 8.

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

Résumé des précédents feuilletons

Pendant la grande guerre, le richissime métallurgiste américain, John Argirh, est sur le point de signer avec les nations alliées un important marché de fournitures d'armes de guerre, lorsqu'il s'aperçoit qu'il est en but, ainsi que son neveu, James Perry, à des machinations bizarres dont les auteurs ne peuvent être que des amis de l'Allemagne. Afin d'examiner la situation en toute sécurité, il donne rendez-vous à son neveu dans une sorte d'appartement métallique où ils ont l'habitude de se rencontrer pour parler secrètement de leurs affaires. Arrivé le premier au rendez-vous, Perry est avisé par T.S.F. que la fille d'Argirh, miss Edith, est entre les mains de leurs ennemis et que ceux-ci la tiennent disponible si son père signe le marché avec les nations alliées. Argirh arrive à son tour, soudain les deux hommes constatent qu'ils sont enfermés dans la cellule d'acier et condamnés à une mort lente.

Miss Edith est une délicieuse jeune fille. Elle est courtisée par Jean Widerski, le fils du concurrent de son père. Ce jeune homme est un dévoyé, un noceur grossier qui passe sa vie dans de louches tavernes.

Le malheureux avait bien essayé de se remettre à la besogne, sans rien demander à personne, même pas à Widerski, mais le coup avait été trop rude pour un homme de son âge : il avait, en effet, au moment de la catastrophe, dépassé de deux ou trois ans la soixantaine.

Il ne put pas remonter sur ses chevaux, comme on dit vulgairement, et mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, laissant sa femme et son fils dans le dénûment le plus complet.

On a peu d'amis dans le malheur.

Mistress Argirh ne tarda pas à s'apercevoir que cet axiome ne ment jamais.

Après avoir, mais en vain, frappé à toutes les portes qui s'ouvraient à deux battants devant elle lorsqu'elle était la femme du millionnaire Robert Argirh, elle prit le parti de lutter, seule, contre l'adversité.

Elle quitta Chicago, partit pour New-York et accepta une place de lectrice chez un milliardaire de la cinquième avenue.

Son fils John, qui avait dû quitter le collège au lendemain de la mort de son père, entra comme petit commis aux écritures chez un courtier en grain près la Bourse de Commerce de New-York.

Le courageux enfant s'était juré d'arriver vite à une situation pouvant lui permettre de procurer à sa mère, sinon le luxe, du moins le bien-être qu'elle avait toujours connu.

Il ne tarda pas à s'apercevoir que le métier de comptable n'était pas du tout celui qui convenait à son tempérament et à son caractère.

C'est alors qu'il songea au père de Julius Widerski.

Sans s'ouvrir à sa mère de ses intentions, il monta, sous un prétexte quelconque, dans le premier train à destination de Charleston.

Sans prendre le soin d'annoncer sa visite au vieux Pétrus, il tomba un beau matin chez lui et, sans fausse honte, le mit au courant de sa pénible situation.

En guise de conclusion, il dit :

— Je sais que mon père vous a rendu un service qu'un homme de cœur ne saurait oublier... Je sais aussi que vous portiez à mon père une affection profonde, je viens vous demander de me tendre la main. Ai-je eu tort de frapper à votre porte ?

Pétrus Widerski, s'il n'était pas la bonté même, était, du moins, un fort habile brasseur d'affaires et se connaissait parfaitement en hommes.

Il devina tout de suite que John Argirh avait l'étoffe d'un lutteur et d'un travailleur ; aussi, sur la seconde, lui tendit-il les mains, en déclarant :

— Tu me plais... J'aime ton air franc, loyal et décidé... Je te prends avec moi : fais venir ta mère... Je ne veux pas qu'il soit dit que Pétrus Widerski ne s'est pas souvenu à temps de